

JEUDI 5 OCTOBRE 2017

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Boileau, tenue en la salle du Conseil, située au 702, Chemin Boileau, à Boileau, Québec, le 5 octobre 2017 à 19 h, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Henri Gariépy.

SONT PRÉSENTS :

Nicole Blondin, Wayne Conklin
Marie-Ève Dardel Yan Montpetit,

Michel Grenier, directeur général, secrétaire-trésorier, est également présent.

EST ABSENT : Pierre Auclair, Harold Linton

Un (1) contribuable assiste à la séance

L'avis public de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par l'article # 152 et 156 du code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Pour attribution de contrat de dynamitage chemin Maskinongé
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

1. OUVERTURE

Monsieur Henri Gariépy annonce l'ouverture de la séance à 19 h

17-10-190

2. POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Marie-Ève Dardel
et **RÉSOLU**

QUE :

L'ordre du jour, ci-dessus décrit soit adopté tel que présenté

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

17-10-191

3. POUR ATTRIBUTION DE CONTRAT DE DYNAMITAGE CHEMIN MASKINONGÉ

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une subvention de 10,000 \$ du député selon le programme PAARRM pour le dynamitage de roches sur les chemins Maskinongé, Lac Papineau, Brookdale, Champagneur et Maskinongé;

ATTENDU que le contrat peut être octroyé de gré à gré en raison du coût peu élevé de celui-ci;

ATTENDU que Gilbert P. Miller & Fils a proposé un prix budgétaire de 9,600 \$ avant taxes pour le dynamitage sur Chemin Maskinongé, Chemin du Lac Papineau, chemin du Lac Champagneur;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Yan Montpetit
et **RÉSOLU**

QUE :

Le conseil mandate le directeur général, M. Michel Grenier pour signer le contrat de dynamitage avec Gilbert P. Miller & Fils Ltée au prix de 9,600 \$ avant taxes

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

17-10-192

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nicole Blondin
et **RÉSOLU**

QUE :

La présente séance soit et est levée à 19 h 10

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

M. Henri Gariépy
Maire

M. Michel Grenier
Directeur général/Secrétaire-trésorier